

Zones humides des Pyrénées centrales

n° 3



Le bulletin d'information de la Cellule d'Assistance Technique
Zones Humides Pyrénées centrales

♦ Editorial

L'automne est arrivé, l'occasion pour nous de faire un petit bilan de l'activité de la CATZH Pyrénées centrales au cours de ces trois mois d'été.

Première nouvelle, nous comptons 3 nouveaux adhérents ! La **commune de Barbazan**, par le biais de la Communauté de Communes du Haut Comminges, a signé la charte pour le lac et la tourbière de Barbazan (pages 3). Un diagnostic du site est en cours, en partenariat avec la CATeZH Garonne, pour ensuite essayer de monter un projet de restauration de ces milieux humides. Dans une autre démarche,



Zones humides autour du lac de Barbazan

la **ville de Lannemezan** vient également d'adhérer à la CATZH Pyrénées centrales pour plusieurs unités de landes humides situées au Sud de la commune. Des projets de gestion pour restaurer et

maintenir ces zones humides sont maintenant envisagés. Enfin, notre dernier adhérent est une **exploitante agricole** du plateau de Lannemezan qui nous a rejoint suite au diagnostic MAET* zones humides que nous avons réalisé pour le compte des chambres d'agriculture 31 et 65. La CATZH Pyrénées centrales compte désormais 17 adhérents acteurs de la préservation des zones humides.

Cet été, la CATZH Pyrénées centrales a permis de **sensibiliser des publics divers aux zones humides**. Dans le cadre d'une formation Natura 2000 sur les landes montagnardes et subalpines, la CATZH est venue présenter son travail (voir encadré).



Formation sur les landes montagnardes et subalpines

Un atelier technique sur les **landes montagnardes et subalpines** a été organisé par l'AREMIP début juillet. La CATZH Pyrénées centrales est intervenue pour présenter les habitats de ces landes montagnardes et subalpines susceptibles d'être humides comme les **landes à Rhododendrons**. La sortie de l'après-midi, au Mourtis, a permis l'observation de Rhodoraies humides dans lesquelles on retrouve des espèces de zones humides telles que des Sphaignes ou **Listera cordata**, une espèce protégée.



Listera cordata

En juillet, un chantier d'arrachage de Balsamine de l'Himalaya a été organisé avec les jeunes du centre de loisir de la Communauté de communes du Haut-Comminges (page 4). Enfin, à la rentrée, ce sont les master 2 « Gestion de la biodiversité » de l'Université Paul Sabatier de Toulouse qui sont venus assister à une présentation de la CATZH Pyrénées centrales.

Les **diagnostics MAET* zones humides** ont aussi été l'occasion de sensibiliser les exploitants agricoles aux milieux humides et de leur présenter la CATZH Pyrénées centrales. Par cette mesure, ce sont environ 260 ha de zones humides qui sont préservés grâce aux exploitants agricoles. L'un d'eux a gentiment accepté de répondre à quelques questions sur cette démarche. De plus, la CATZH Pyrénées centrales est également intervenue dans le cadre de **diagnostic de zones humides** pour des projets d'abreuvoirs en estives, de construction de maison ou d'agrandissement d'une décharge en milieu humide. Ces démarches permettent d'attirer l'attention des maîtres d'ouvrages sur les zones humides et leur réglementation (page 3).

Pour conclure, ces trois mois d'été auront donc permis de progresser pour la préservation des zones humides des Pyrénées centrales. Autant d'actions concrètes et de sensibilisation à poursuivre dans les prochains mois!

* MAET : mesures agro-environnementale territorialisée

Sommaire

- Editorial	Page 1
- La CAT ZH Pyrénées Centrales vous présente ...: Les zones humides de Lannemezan	Page 2
- Interview: Un exploitant agricole en MAET zone humide	Page 2
- En visitant les zones humides...: Le Cuivré des marais	Page 3
- Question technique : La fauche tardive	Page 3
- Réglementation : Définition et délimitation d'une zone humide	Page 3
- Autour des zones humides : Papillons et plantes hôtes	Page 4

Zones humides des Pyrénées centrales



♦ La CAT ZH Pyrénées Centrales vous présente ...

Les zones humides de Lannemezan:

Cet été, un diagnostic des zones humides de la commune de Lannemezan a été réalisé suite à leur adhésion à la CATZH Pyrénées centrales. Ces inventaires se sont principalement portés sur les milieux humides du Sud de la commune, où les enjeux d'urbanisation sont les plus forts. **Onze zones humides ont été prospectées** afin de voir leur état de dégradation et leur intérêt écologique. Les espèces végétales et animales aperçues ont été notées et les habitats correspondants ont été définis. L'objectif de cette étude était de faire un **état des lieux** des zones humides de la commune, afin de déterminer celles qui doivent **être maintenues** en état et celles susceptibles d'avoir **besoin d'une restauration**.



La lande humide à *Erica tetralix* et *Ulex minor* du CM 10

Différents milieux humides ont été observés: prairies, landes et boisements humides. **Certaines zones humides visitées se sont révélées intéressantes** car elles abritent des espèces de faune et de flore variées. On note par exemple la présence d'Ajonc nain, de Bruyère à quatre angles, de Joncs, de Molinie bleue et de nombreuses espèces de papillons et de libellules. Cependant sur d'autres sites, **les landes humides sont dégradées** : elles sont embroussaillées ou envahies par la Fougère-aigle ou des plantes invasives. Plusieurs zones ont donc été choisies pour **procéder à une restauration de landes humides**. Après des travaux de débroussaillage et de gyrobroyage, la commune souhaite mettre en place un troupeau communal. En effet, après restauration des zones humides, **le pâturage pourra permettre de gérer ces milieux** et de les préserver à long terme.



Prairie humide à Joncs



Bruyère à quatre angles



Mélitée du Plantain



Cordulégastre annelé



Lande humide envahie de fougères

Entretien avec Mr Cazes, exploitant agricole à Campistrous ayant signé une MAET zones humides

- Pourquoi avez-vous décidé de contractualiser à cette MAET zones humides?

Ayant des parcelles en zones humides et comme la mesure n'allait pas changer mon système de fonctionnement, c'était une bonne opportunité. De plus, cela permet toujours de gagner un peu d'argent.

- Quelle surface avez-vous engagé? Combien cela représente-il par rapport à la totalité de votre exploitation?

J'ai engagé environ 6 ha sur 26 ha, ce qui représente presque un quart de parcelles en zones humides dans mon exploitation.

- Comment gérez-vous ces parcelles en zones humides par rapport aux autres? Quelles pratiques avez-vous mis en place?

Chaque parcelle en zones humides est pacagée au moins trois fois par an: deux fois entre avril et juin puis en septembre. Certaines années, un quatrième passage est possible en novembre. Le passage en avril est important même si c'est très humide, car c'est le moment où l'herbe est la plus appétente pour le bétail. J'effectue également une fauche de nettoyage une fois par an uniquement sur les parties mécanisables.

- Certains exploitants sont réticents à l'utilisation des terres en zones humides: elles seraient moins productives, il y aurait des risques sanitaires pour les animaux... Quelle est votre point de vue en tant qu'exploitant en zones humides?

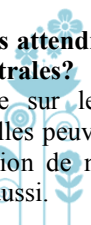
Les années sèches, on s'y retrouve. Par contre, les années plus humide, il est vrai que la qualité est moins bonne. Pour les risques sanitaires, il peut arriver des cas de piroplasmose à cause des tiques fréquentes en milieux humides. Mais les risques sont moindres si les animaux sont nés sur la ferme car ils seront plus immunisés.

- Pour en revenir à la MAET zones humides, le diagnostic réalisé vous a-t-il permis d'en apprendre davantage sur les zones humides ?

Je connaissais visuellement les plantes caractéristiques de ces milieux mais pas leur nom. Grâce aux diagnostics, j'ai pu retenir le nom de certaines d'entre elles.

- En tant qu'exploitant, que pourriez-vous attendre d'une structure comme la CATZH Pyrénées centrales?

Je suis curieux d'en connaître davantage sur les zones humides en général et les informations qu'elles peuvent nous donner sur les paysages anciens. L'utilisation de nouvelles techniques de gestion peut être intéressante aussi.



Zones humides des Pyrénées centrales



♦ En visitant les zones humides ...

Le **Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*) est un petit papillon qui vit dans les **prairies humides**. Le dessus des ailes est orangé-cuivré avec quelques taches sombres. Le dessous de l'aile est bleu-gris avec une large bande orange près du bord permettant de le reconnaître. Sa plante hôte est l'**Oseille** (*Rumex sp.*) sur laquelle les chenilles se nourrissent. Lorsqu'il devient papillon, il va chercher du nectar principalement dans des **plantes à fleurs de zones humides** telles que : la Menthe aquatique, la Pulicaire dysentérique, la Salicaire, l'Eupatoire chanvrine... Dans la même année, deux générations de papillons se succèdent : une au printemps et une en été. Le **Cuivré des marais est menacé** par la disparition des zones humides. Il a donc un **statut de protection nationale** et fait partie des **annexes II et IV de la Directive Habitats** de Natura 2000. Bonne nouvelle : un individu a été observé cet été à côté du lac de Barbazan alors que cela faisait plusieurs années qu'il n'avait plus été aperçu sur le site!



Source : Fiche Cuivré des marais, Ministère du développement durable, Biotope, 2007.

♦ Question technique

En fin d'été, des fauches tardives peuvent être réalisées. Quelles en sont les avantages pour le milieu naturel et comment se pratique-t-elle en zone humide ?

Du point de vue agronomique, la fauche est réalisée le plus tôt possible afin d'optimiser les rendements. En revanche, la fauche tardive est plus intéressante d'un point de vue écologique. En effet, **de nombreuses espèces animales vivent dans ces prairies humides** (des insectes, des oiseaux, des petits mammifères...). Elles y trouvent de la nourriture, de quoi s'y réfugier et certaines y font même tout leur cycle de vie. Il est donc important d'attendre la fin de la saison estivale avant de faucher. Les espèces concernées ne se verront pas privées d'un seul coup de nourriture et d'une couverture végétale au moment où elles ont en le plus besoin. Pour être plus efficaces vis-à-vis de la faune, les coupes peuvent être échelonnées dans le temps permettant ainsi aux espèces d'avoir toujours un endroit où se réfugier et se nourrir. D'un point de vue végétal, la fauche tardive favorise également la **diversité floristique** car les plantes auront le temps de grainer pour l'année suivante avant la fauche estivale ou automnale.

En zone très humide, la pratique de la fauche tardive est, dans certains cas, presque une nécessité. En effet, la fin de l'été correspond au seul moment où le sol est suffisamment sec pour y passer avec des engins et faucher. Dans d'autres cas, les terrains ne sont jamais accessibles par des engins et seule la **fauche manuelle** (à la débroussailluse ou la motofaucheuse) est possible. L'exportation des **produits de fauche** est également conseillée pour limiter l'enrichissement du sol en éléments minéraux et ainsi éviter l'eutrophisation des prairies.

Source : Confoederatio helvetica, 2004

♦ Réglementation

Définition et délimitation d'une zone humide:

La réglementation sur les milieux humides (Loi sur l'Eau, DCE, SDAGE Adour Garonne) impose d'être capable de déterminer clairement les contours d'une zone humide.

L'**arrêté du 24 juin 2008** (modifié le 01/10/2009) a donc été rédigé précisant les **critères de définition et de délimitation d'une zone humide**. Pour cela, l'arrêté prévoit trois méthodes, indépendantes les unes des autres. Si le terrain est composé de **végétation hygrophile**, c'est-à-dire de plantes qui ont besoin d'humidité, les critères de détermination se basent sur :

1. **les espèces végétales** indicatrices des zones humides
2. **les habitats** caractéristiques des zones humides

Cependant si le terrain est dépourvu de végétation hygrophile, seul le dernier critère de détermination peut être utilisé :

3. **les sols** indicateurs des zones humides

En annexe de l'arrêté sont répertoriés **les 769 espèces végétales**, **les 589 habitats** (CORINE Biotope) et **les 11 types de sols** permettant de définir une zone humide en France. Une **circulaire du 18 janvier 2010** explique précisément la **methodologie à appliquer** pour délimiter une zone humide en fonction de chacun de ces critères.

Les traces de rouilles dans le sol peuvent être indicatrices d'un sol de zone humide



Cependant avant tous travaux sur des zones humides, n'hésitez pas à nous contacter!
Nous pourrions vous conseiller ou vous diriger vers des professionnels du travail en zone humide.

Zones humides des Pyrénées centrales



Un chantier d'arrachage de plantes invasives ...

à été mené sur la commune de Malvezie (31) avec l'aide des **jeunes du centre de loisir** de la Communauté de communes du Haut Comminges. Pendant toute la semaine, du 15 au 19 juillet, ils ont œuvré pour arracher des centaines de pieds de **Balsamine de l'Himalaya** (*Impatiens glandulifera*) sur une parcelle en bord de cours d'eau. Afin d'éviter la dissémination des graines, les plantes ont été prélevées avant leur floraison puis déposées sur une bâche pour empêcher leur ré-enracinement. Cela a aussi été l'occasion de découvrir le fonctionnement, la faune et la flore des **zones humides** grâce à des petits ateliers (relevés floristiques, sondages pédologiques, photographies de papillons). La semaine s'est conclue par la présentation, aux élus de la commune, du chantier terminé et de **panneaux** réalisés par les jeunes sur le thème des zones humides.



Les garçons et ...



... les filles au travail



La Balsamine de l'Himalaya



Exposition des panneaux réalisés par les jeunes

Autour des zones humides

Comme le Cuivré des marais qui a pour plante hôte l'Oseille, saurez-vous reconnaître les plantes hôtes de ces autres papillons de milieux humides?



A) *Brenthis ino*



B) *Euphydryas aurinia*



C) *Coenonympha oedippus*



D) *Maculinea alcon*



1) *Molinie bleue*



2) *Sanguisorbe officinale*



3) *Gentiane pneumonanthe*



4) *Succise des prés*

Solution: A2, B4, C1, D3
Brenthis ino = Nacré de la Sanguisorbe, *Euphydryas aurinia*
 = Damier de la Succise, *Coenonympha oedippus* = Fadet des laches, *Maculinea alcon* = Azuré des mouillères

Rédaction: Claudia Etchecopar Etchart (AREMIP)

Crédit photo: C. Etchecopar Etchart, J.M. Parde, J.P. Mary. Les photos de l'Oseille et de la Succise des prés viennent d'internet.

Contact:

CAT ZH Pyrénées Centrales
 13 rue du Barry
 31210 Montréjeau
 05.61.95.49.60
aremip2@orange.fr

Cette action est cofinancée par :

